Vivatax

Référence EXEMPLE-TOU
02.11.2026

RAPPORT D'ANALYSE FISCALE

Impôt à la source ou taxation ordinaire

La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel) · Année fiscale 2026

Votre projet

Vous souhaitez comparer votre impôt à la source avec une taxation ordinaire.

Votre résultat en bref

Impôt annuel à la source	13'880 CHF
Impôt annuel en taxation ordinaire	11'348 CHF
Économie annuelle avec la taxation ordinaire	**2'532 CHF**

Le rapport compare l'impôt retenu à la source sur votre salaire et l'impôt calculé en taxation ordinaire pour votre situation.

Comprendre votre résultat

Impôt à la source, au barème de votre fiche de salaire (Neuchâtel 2026)	13'880 CHF
Taux à la source appliqué	12,47 % et 6,76 %

Impôt total annuel

À la source	En taxation ordinaire	Économie d'impôt
13'880 CHF	11'348 CHF	**2'532 CHF**

Vos autres revenus peuvent rendre la taxation ordinaire obligatoire.

Vous avez 250 CHF de revenus qui ne sont pas soumis à l'impôt à la source. La loi prévoit alors une taxation ordinaire, même pour un petit montant. Demandez à l'administration fiscale du canton de Neuchâtel si elle l'exige. Si c'est le cas, annoncez ces revenus au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Vous économisez 2'532 CHF par an.

Dans votre situation, la taxation ordinaire est plus avantageuse que l'impôt à la source. Le barème de l'impôt à la source applique des déductions forfaitaires, alors que la taxation ordinaire retient votre commune, vos déductions réelles et votre situation familiale. Vos autres revenus peuvent aussi la rendre obligatoire, comme indiqué plus haut.

Les conditions de la taxation ordinaire ultérieure

- **Obligatoire** lorsque vos revenus bruts d'activité atteignent 120'000 CHF par an. Ce seuil s'apprécie par personne. Dans un couple marié, il suffit que l'un des conjoints l'atteigne pour que les deux soient taxés selon la procédure ordinaire. La taxation ordinaire s'applique ensuite chaque année tant que vous restez imposés à la source.
- **Obligatoire** aussi si vous avez des revenus qui ne sont pas soumis à l'impôt à la source (rentes, pension alimentaire reçue, revenus d'un immeuble ou de titres, activité indépendante) ou une fortune imposable. Vous devez alors vous annoncer à l'administration fiscale au plus tard le 31 mars de l'année suivante. L'administration fiscale du canton de Neuchâtel fixe les montants de fortune et de revenus à partir desquels cette obligation s'applique.
- **Sur demande** dans les autres cas. La demande doit être déposée au plus tard le 31 mars de l'année qui suit. Une fois déposée, elle ne peut plus être retirée. Elle vaut pour toutes les années suivantes tant que vous restez imposés à la source, même si elle devient défavorable. L'impôt déjà retenu à la source est déduit de l'impôt ordinaire, sans intérêt.
- Si votre conjoint obtient un permis C ou la nationalité suisse, l'impôt à la source prend fin et vous êtes taxés ordinairement.
- L'administration fiscale du canton de Neuchâtel précise les conditions, les justificatifs et le formulaire à utiliser. Vérifiez ces éléments avant de déposer la demande.

LES POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉCIDER

Les deux modes d’imposition

L’impôt à la source utilise un barème qui intègre des déductions forfaitaires. La taxation ordinaire ultérieure reprend votre commune, les déductions admises et la fortune imposable. Le rapport compare les deux montants avec les données renseignées.

Une obligation ou une demande volontaire

Vérifiez les obligations liées à votre revenu, à d’autres revenus ou à votre fortune. Le seuil de 120’000 CHF de revenu brut annuel s’apprécie par personne, pas en additionnant automatiquement les deux salaires du couple.

Vos prochaines démarches

Vérifiez d’abord si la taxation ordinaire est obligatoire. Réunissez ensuite les justificatifs de revenus, de fortune et de déductions. En cas de demande volontaire, examinez le résultat et les années à venir avant de déposer le formulaire dans le délai.

Le détail de votre impôt en taxation ordinaire

Ces tableaux détaillent l'impôt que vous paieriez en taxation ordinaire, avec les revenus, les déductions et la fortune de votre dossier. Votre impôt à la source est présenté dans les résultats du rapport. Vos revenus sont repris, puis les déductions retenues par le calcul sont détaillées jusqu'au revenu imposable.

Vos revenus

Votre salaire net	**76'700 CHF**
Salaire net de votre conjoint	**44'200 CHF**
Autres revenus rentes, pensions, revenus immobiliers et autres revenus déclarés	250 CHF
Revenu net du ménage	**121'150 CHF**

Les déductions retenues

Déduction	Canton et commune	Confédération
Frais professionnels (forfait)	4'301 CHF	4'301 CHF
Frais de transport	2'700 CHF	2'700 CHF
Frais de repas	3'200 CHF	3'200 CHF
Versements au 3ème pilier A	9'600 CHF	9'600 CHF
Primes d'assurance déductibles	5'700 CHF	4'400 CHF
Frais de garde	7'200 CHF	7'200 CHF
Déduction lorsque les deux conjoints travaillent	1'200 CHF	14'100 CHF
Frais de formation	2'200 CHF	2'200 CHF
Déductions pour les enfants et le couple	6'700 CHF	9'600 CHF
Dons	500 CHF	500 CHF
Total des déductions	**43'301 CHF**	**57'801 CHF**

Votre revenu imposable

	Canton et commune	Confédération
Revenu net du ménage	121'150 CHF	121'150 CHF
Déductions	–43'301 CHF	–57'801 CHF
Revenu imposable	**77'849 CHF**	**63'349 CHF**

Votre impôt en taxation ordinaire

Impôt cantonal	6’876 CHF
Impôt communal	4’280 CHF
Impôt fédéral direct	192 CHF
Total en taxation ordinaire	**11’348 CHF**

Vos taux d’imposition en taxation ordinaire

Taux moyen la part de vos revenus nets que représente votre impôt	9,37 %
Taux marginal la part d’un revenu supplémentaire qui serait payée en impôt	26,12 %

Votre fortune

Comptes, titres et autres biens au 31 décembre	58’000 CHF
Fortune nette attribuée à votre canton avant les déductions propres à votre canton	58’000 CHF
Impôt sur la fortune fortune imposable sous le seuil d’imposition du canton	**0 CHF**

ANNEXES

Données et hypothèses retenues

Les données du dossier et les paramètres retenus permettent de vérifier votre analyse.

Votre situation personnelle

Canton	Neuchâtel
Commune	La Chaux-de-Fonds
Année fiscale	2026
État civil	Marié ou en partenariat enregistré
Âge	38
Âge du conjoint	36
Enfants	1
Âges des enfants	8

Vos revenus

Salaire net annuel	76’700 CHF
Salaire net annuel du conjoint	44’200 CHF
Votre taux d’activité actuel	100 %
Autres revenus	250 CHF

Votre prévoyance

Vos versements annuels au 3ème pilier A	6’000 CHF
Versements annuels au 3ème pilier A du conjoint	3’600 CHF

Vos frais professionnels

Moyen de transport pour le travail	Transports publics
Prix de l’abonnement	1’740 CHF
Repas de midi	Repas pris à l’extérieur, sans participation de l’employeur
Moyen de transport du conjoint	Transports publics
Prix de l’abonnement du conjoint	960 CHF
Repas de midi du conjoint	Repas pris à domicile

Vos déductions personnelles

Primes d'assurance	15'000 CHF
Frais de garde	7'200 CHF
Frais médicaux et dentaires payés	0 CHF
Frais de formation et de perfectionnement	2'200 CHF
Dons	500 CHF
Versements à un parti politique	0 CHF

Votre patrimoine et vos dettes

Comptes, titres et autres biens	58'000 CHF

Vos biens immobiliers

Propriétaire d'un bien immobilier	Non

Votre projet : situation à la source

Quel est votre permis de séjour ?	Permis B ou L, résident imposé à la source
Votre conjoint a-t-il la nationalité suisse ou un permis C ?	Non

Les hypothèses et la méthode

L'impôt à la source est calculé avec le barème officiel du canton de Neuchâtel pour 2026, au taux de 12,47 % sur 85'076 CHF de salaire brut annuel. Pour votre conjoint, le taux est de 6,76 % sur 48'394 CHF de salaire brut annuel. La taxation ordinaire est calculée pour la commune de La Chaux-de-Fonds, avec les déductions de votre questionnaire et la fortune déclarée.

- Ce calcul est une estimation, établie à partir des chiffres que vous nous avez communiqués.
- Vos salaires nets reprennent les montants renseignés. Les cotisations sociales ne sont pas déduites une seconde fois. Les salaires bruts, non indiqués, sont estimés à partir de ces nets. Ils servent à calculer l'impôt à la source, qui porte sur le salaire brut, et les cotisations à la caisse de pension (2ème pilier).

Vous souhaitez davantage de détails ?
Vous pouvez prendre un rendez-vous avec Vivatax.
Ce rendez-vous est une prestation distincte du rapport.
+41(0)32 724 20 06 · hello@vivatax.ch · www.vivatax.ch
Pour obtenir l'analyse de votre propre situation, commandez votre rapport sur simulators.vivatax.ch.